

QUESTIONS FRÉQUEMMENT POSÉES



LIGNES DIRECTRICES POUR LE REDÉMARRAGE DU HOCKEY À BRUXELLES ET EN WALLONIE

EST-CE QUE TOUT LE MONDE PEUT REPRENDRE LES ENTRAÎNEMENTS À PARTIR DU 18 MAI 2020?



Non, le redémarrage doit être phasé, en toute sécurité, en petits groupes, par catégorie d'âge, et selon un schéma horaire mis en place à l'avance et publié par le club (conformément aux lignes directrices de la Fédération pour la reprise des entraînements).

QUELLES RÈGLES LES JOUEURS ET LES ENTRAÎNEURS DOIVENT-ILS TOUJOURS RESPECTER?

Toutes les règles applicables en matière de distanciation :

- Hors du terrain: distance sociale de 1,5 mètre 
- Sur le terrain: distance sportive de 5 mètres 

Mais aussi les règles d'hygiène:

- Désinfection des mains au départ du domicile, avant et après l'entraînement. 
- Les poignées de main, bises ou câlins sont **INTERDITS**. À l'extérieur et sur le terrain, il ne doit y avoir **AUCUN** contact physique !! 
- Il est recommandé de porter un masque avant et après l'entraînement. Assurez-vous d'en avoir au moins un avec vous.
- Il est également conseillé aux entraîneurs de porter un masque pendant l'entraînement.
- Cracher et se moucher (sans mouchoir) est strictement interdit.

QUELLES AUTRES RÈGLES S'APPLIQUENT AUX PARTICIPANTS AUX ENTRAÎNEMENTS?

- Vous arrivez au club en équipement et vous repartez dans la même tenue (interdiction d'utiliser les vestiaires).
- Vous arrivez au club maximum 10 minutes avant le début de votre entraînement, et vous attendez en dehors du terrain (sauf indication contraire de votre club) à min. 1,5 mètre de vos coéquipiers. Vous rentrez sur le terrain calmement et en respectant les distances, de même quand vous quittez le terrain après votre entraînement.
- Apportez votre propre équipement: stick, chaussures, protège-tibias, gant, protège-dents et gourde (remplie).
- Les balles sont fournies par le club. N'apportez PAS votre propre balle!
- Vous ne pouvez ABSOLUMENT PAS emprunter de matériel à autrui et vous ne touchez que votre propre matériel!
- Si vous avez oublié l'un des éléments ci-dessus, vous NE POURREZ PAS vous entraîner et vous devrez rentrer chez vous immédiatement.
- Les gardiens ne peuvent utiliser que leur propre équipement. Si le gardien ne dispose pas de son propre équipement, l'entraînement devra se faire sans gardien.
- Si vous avez touché le matériel de quelqu'un d'autre, vous DEVEZ vous désinfecter à nouveau les mains.








FAUT-IL PORTER DES GANTS JETABLES?

Non, les gants jetables sont fortement déconseillés. Le port de gants donne un faux sentiment de sécurité, car il vous donne l'impression de pouvoir toucher à tout. Mais les germes collent également aux gants. Si vous touchez différents objets, vous propagerez les germes d'un objet à un autre. Les gants ne sont donc pas nécessaires en dehors du secteur des soins. Se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon et bien les sécher, reste le plus efficace. Si l'eau et le savon ne sont pas disponibles, la désinfection des mains avec du gel hydro-alcoolique est l'alternative.

QUE FAIRE SI JE NE ME SENS PAS BIEN OU SI J'AI UN RHUME (MÊME LÉGER)?

Restez à la maison si vous avez les symptômes suivants: fièvre ou sensation de fièvre, maux de tête, froid, nez qui coule, éternuements, maux de gorge, toux (ÉGALEMENT SOUS LA FORME LA PLUS LÉGÈRE !!), de même si quelqu'un présente de tels symptômes chez vous à la maison.

QUE DOIT PRÉVOIR LE CLUB EN VUE DE LA REPRISE DES ENTRAÎNEMENTS?

- Que le clubhouse, les vestiaires et les terrasses soient FERMÉS.    
- Qu'il n'y ait pas de chaises ou de bancs disponibles pour s'asseoir.
- Que les dug-outs soient fermés.
- Qu'il soit possible de se désinfecter les mains avant et après l'entraînement, en entrant et en quittant le terrain. 
- Un schéma clair de l'entraînement, avec un horaire et une occupation de terrain précis, en tenant compte du nombre maximum de participants autorisés par session d'entraînement (voir plus loin). Ce schéma doit être préalablement envoyé aux membres et aux entraîneurs.
- Une zone «Kiss & Ride» clairement indiquée, où les enfants peuvent être déposés en toute sécurité par leurs parents/ accompagnateurs. 
- Une communication claire aux parents/accompagnateurs, qu'ils ne peuvent que déposer et venir chercher leur(s) enfant(s), mais qu'il leur est INTERDIT d'entrer dans l'enceinte du club, d'être sur le terrain (sauf si mandaté par le club) ou autour du terrain.
- Une trousse de premiers secours et l'équipement AED facilement accessibles, avec des instructions claires sur leur emplacement. 
- Des instructions de parcours clair (avec des affiches / panneaux), qui doivent être suivies par les participants vers et depuis le terrain.

Y A-T-IL D'AUTRES RESPONSABILITÉS POUR LE CLUB?

- Il est nécessaire de mandater une personne ayant la responsabilité principale, un responsable toilettes, un responsable terrain par terrain et un parent-assistant par équipe jusqu'aux équipes U12.
- Les rôles et responsabilités de ces personnes sont décrits en détail dans les lignes directrices que tous les clubs ont reçu de la Ligue Francophone de Hockey. Celles-ci sont également publiées sur le site www.hockey.be.
- Fournir à l'avance des instructions claires à tous les entraîneurs concernés, aux personnes responsables et aux parents mandatés.

- Faire respecter les lignes directrices par toutes les parties concernées, sans quoi cela peut avoir de graves conséquences pour le club en matière de responsabilité et pour la société en matière de propagation du virus.
- Parents et/ou enfants ne faisant pas partie du groupe autorisé à s'entraîner, ou qui se présentent en dehors de l'horaire d'entraînement indiqué, doivent être renvoyés.
- Aucune boisson ou autre rafraîchissement ne peut être vendu ou distribué au club ou dans son voisinage immédiat.

LA RESPONSABILITÉ DU CLUB PEUT-ELLE ÊTRE ENGAGÉE SI UNE PERSONNE QUI PRATIQUE L'ACTIVITÉ SPORTIVE DANS LE CLUB CONTRACTE LE COVID-19 ?

Il convient pour le club de mettre tout en œuvre pour que les mesures de distanciation physique et les mesures générales de sécurité ainsi que celles qui pourraient être édictées par les autorités la Fédération et, éventuellement, par le gestionnaire de l'infrastructure sportive, puissent être suivies. En matière de responsabilité, il est judicieux d'adopter un comportement proactif et de bon père de famille et de prévoir une bonne communication envers les parents/membres au moyen de fiches d'information, des panneaux, des affiches à destination des parents/des membres qui reprennent l'ensemble des règles sanitaires, les démarches mises en place, les mesures prises si une personne est contaminée, ...

Il n'est pas exclu que des contrôles soient opérés afin de vérifier si le club respecte bien les mesures sanitaires. Si celles-ci ne sont pas respectées scrupuleusement, il se peut que sa responsabilité soit soulevée pour un défaut de prévoyance.

Mais c'est en toute connaissance de cause que les parents (pour leurs enfants) et les membres vont prendre part aux activités et donc se soumettre au risque ou soumettre leurs enfants au risque. Il y a donc ici une acceptation tacite du risque puisque la crise sanitaire et la présence du virus sont connues de tous.

LES ACTIVITÉS DEVRONT-ELLES SE DÉROULER DANS UNE INFRASTRUCTURE SPORTIVE OUTDOOR À PART ENTIÈRE, À L'EXCLUSION DES PARKINGS, PELOUSES, PARCS, ... ?

Oui, les groupes sportifs doivent s'entraîner dans des infrastructures sportives prévues à cet effet. Par infrastructure, il faut entendre terrain de sport. Il est possible d'organiser un entraînement d'une discipline sur un terrain de sport d'une autre discipline (ex. : un entraînement de hockey sur un terrain de football), mais tout en respectant les directives d'occupation de terrain.



LE CLUB FOURNIT-IL ÉGALEMENT TOUT LE MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT?

Oui, le club fournit des balles, des cônes et autre matériel nécessaire pour l'entraînement. Le ramassage du matériel est effectuée par l'entraîneur, qui le remettra au responsable du terrain à la fin de l'entraînement.

LE MATÉRIEL D'ENTRAÎNEMENT DOIT-IL ÊTRE DÉSINFECTÉ AVEC UN DÉSINFECTANT?

Ceci n'est pas absolument nécessaire. Se désinfecter les mains avant et après l'entraînement reste le plus important.

QUELLES SONT LES RESPONSABILITÉS DE L'ENTRAÎNEUR?

- Que les entraînements soient bien préparés. Si possible l'entraîneur organisera au préalable une réunion vidéo avec les joueurs, afin d'expliquer le déroulement de l'entraînement et d'insister sur le RESPECT STRICT de toutes les règles de sécurité mises en place.
- Que les exercices proposés répondent aux conditions de respect des distances sociales (1,5m) et sportives (5m). 
- LES MATCHS SONT STRICTEMENT INTERDITS !
- Qu'il /elle se désinfecte les mains avant de quitter la maison, et régulièrement avant et après chaque session d'entraînement. 
- Qu'il ait un masque sur lui et qu'il le porte de préférence pendant les entraînement.
- Qu'il distribue et récupère les balles après chaque entraînement, ainsi que tout autre matériel d'entraînement, et que celui-ci soit remis au responsable du terrain à la fin de chaque entraînement.
- Que toutes les règles de distance et d'hygiène applicables soient respectées sur le terrain par les joueurs.
- Que s'il a le moindre doute sur l'état de santé d'un joueur (même dans la moindre forme), il lui demande de quitter le terrain le plus rapidement possible avec le parent-assistant, le responsable du site ou la personne responsable et est immédiatement repris par les parents/renvoyé à la maison.

EST-CE QUE LES ENTRAÎNEURS RÉSIDANT AUX PAYS-BAS PEUVENT TRAVERSER LA FRONTIÈRE POUR S'ENTRAÎNER DANS DES CLUBS BELGES ?

Les déplacements professionnels sont autorisés entre la Belgique et les Pays-Bas, à condition qu'il existe des preuves crédibles de son employeur pour franchir la frontière qui justifient les déplacements essentiels.

UN ENTRAÎNEUR PEUT-IL SUPERVISER PLUSIEURS GROUPES SUR UNE JOURNÉE ?

Il est recommandé de ne pas multiplier les entraînements sur une même journée pour un entraîneur, afin de diminuer les facteurs de risques. Nous comprenons toutefois que pour certains clubs cette recommandation est difficile à suivre, vu le manque d'entraîneurs. Nous conseillons dès lors de plutôt diminuer le nombre de groupes qui s'entraînent, plutôt que d'augmenter le nombre d'entraînements par entraîneur.

COMBIEN DE JOUEURS SONT AUTORISÉS PAR TERRAIN ?

Jusqu'à U12:

Maximum 6 joueurs + 1 entraîneur par ¼ de terrain

Maximum 12 joueurs + 2 entraîneurs par demi-terrain

Maximum 24 joueurs + 4 entraîneurs par terrain entier

À partir de U14

Maximum 9 joueurs + 1 entraîneur par demi-terrain

Maximum 18 joueurs + 2 entraîneurs par terrain entier

QU'EN EST-IL DU PORT DU MASQUE PENDANT LA PRATIQUE SPORTIVE ?

Le port du masque est fortement recommandé dans l'espace public et donc dans les infrastructures sportives de plein air également. Cependant, il n'est pas recommandé lors d'une pratique sportive plus soutenue, car il sera rapidement saturé en vapeur d'eau et perdra toute son efficacité.

LES PARENTS/ACCOMPAGNATEURS PEUVENT-ILS RESTER AU CLUB ?

Non, ce n'est pas autorisé. Les parents/accompagnateurs peuvent uniquement déposer et venir rechercher leur enfant en passant par la zone « Kiss and Ride ». Ils ne sont pas autorisés à pénétrer dans l'enceinte du club.



LE COVOITURAGE EST-IL AUTORISÉ ?

Le covoiturage est fortement déconseillé.

EST-CE QUE LES STAGES D'ÉTÉ POURRONT AVOIR LIEU ?

La possibilité d'organiser des stages en été n'a fait l'objet d'aucune information de la part des autorités à ce jour.

PLAY IT SAFE

